



## Conditions Générales de Location - Malom Events

### **\*\*Préambule\*\***

Les présentes Conditions Générales de Location et de Prestation régissent la relation commerciale entre :

**\*\*Malom Events\*\***, représenté par Tom Burion, ci-après dénommé "le propriétaire",

**\*\*et\*\***

Toute personne physique ou morale, ci-après dénommée "le client".

Ces Conditions s'appliquent à tous les droits et obligations des Parties découlant du Contrat de location. Toute dérogation à ces conditions est valable uniquement si elle a été convenue par écrit entre les Parties, afin d'assurer la transparence et la clarté des engagements.

---

### **\*\*Article 1 - Objet de la Location\*\***

Les présentes conditions concernent la location de tous les produits commercialisés par le propriétaire, qui sont disponibles sur le site [www.malom-events.ch](http://www.malom-events.ch). Tous ces produits sont désignés sous le terme "le bien". Les photographies et descriptions présentes sur le site ne sont pas contractuelles et sont fournies à titre indicatif uniquement. Le propriétaire se réserve le droit de modifier l'assortiment et de mettre à jour les informations relatives aux produits en ligne sans préavis.

---

### **\*\*Article 2 - Location\*\***

La réservation d'un bien est considérée comme effective lorsque les deux conditions suivantes sont pleinement satisfaites :

1. **\*\*Renvoi de l'Offre Signée\*\*** : Le client a renvoyé l'offre dûment signée avant la date limite mentionnée sur cette offre. Cette offre précise les termes et conditions de la location, ainsi que le bien concerné.
2. **\*\*Versement du Montant\*\*** : Le client a versé le montant total de la location ou l'acompte convenu. Le montant de l'acompte sera précisé dans l'offre.

En l'absence de respect de ces conditions, tant la réservation que l'offre sont annulées sans préavis, annulant ainsi tout engagement contractuel.

Pour les locations urgentes, une option de location express est offerte pour les réservations devant débuter dans les 72 heures suivant la prise de contact. Un tarif spécial s'applique dans ce cas, tel que précisé dans l'offre transmise. Une fois la date limite dépassée, le propriétaire ne peut garantir ni la disponibilité ni le prix du bien souhaité.



### **\*\*Article 3 - Prix de Location\*\***

Les prix affichés sur notre site internet sont exprimés hors taxes. À ces prix, s'ajoutent la TVA (8.1%) ainsi que les frais de gestion et d'entretien. Les prix de location sont fixés pour une durée d'utilisation par tranche de 1 jour, sauf accord contraire préalable.

- **\*\*Consommables\*\*** : Les prix de location ne comprennent pas les consommables éventuels (ex. : piles, bougies), sauf mention contraire explicite dans l'offre.
- **\*\*Annulation\*\*** : En cas d'annulation d'une réservation avant le début de la location, les frais appliqués sont les suivants :
  - Plus de 30 jours avant l'événement : 33% du montant total
  - Entre 29 et 15 jours avant : 66%
  - Entre 14 et 8 jours avant : 75%
  - Entre 7 jours et le jour de l'événement : 100%

Ces frais peuvent varier en fonction des arrangements spécifiques et de la nature des événements. Le propriétaire se réserve également le droit d'imposer un dernier délai de livraison, même s'il n'était pas prévu dans le contrat initial, en cas de dépendance à d'autres facteurs pour la mise en place. En cas de non-respect de ce dernier délai, le propriétaire se réserve le droit de majorer les coûts de prestation si un rattrapage est possible.

---

### **\*\*Article 4 - Caution\*\***

Le client doit verser au propriétaire, dès la signature de l'offre, une caution équivalente à 1/3 du montant de la location convenue. Cette caution est restituée intégralement lorsque le client restitue le bien dans un état conforme à celui dans lequel il a été confié.

- **\*\*Évaluation des Dommages\*\*** : En cas de non-restitution du bien ou si celui-ci est restitué dans un état différent de celui dans lequel il a été confié, le client sera tenu de payer la valeur résiduelle du bien selon l'évaluation effectuée par le propriétaire.
- **\*\*Délai de Restitution\*\*** : La restitution de la caution se fait dans un délai de 14 jours suivant l'événement, sous réserve que toutes les conditions de restitution soient respectées.

---

### **\*\*Article 5 - Acompte et Conditions de Paiement\*\***

Pour toute location dont le montant total dépasse Fr. 1500.-, le client doit verser un acompte de 50% à la signature de l'offre, ce qui constitue une confirmation financière nécessaire à la réservation. Pour les locations inférieures à ce montant, le paiement intégral est exigé à la signature de l'offre.



- **Conditions de Paiement** : Les conditions de paiement pour les clients privés ou les entreprises étrangères stipulent que le solde de la facture doit être versé sur le compte bancaire du propriétaire au plus tard deux semaines avant la date de l'événement, sauf accord contraire écrit. Il est possible, sur entente préalable, de régler en espèces le jour de l'événement.

En cas de non-paiement ou de paiement incomplet, le propriétaire se réserve le droit de ne pas honorer la location ou le service convenu. Les paiements doivent être effectués nets à 10 jours, sans escompte pour toutes les factures standard, dès réception.

Pour les mandats d'un montant supérieur à 1500 CHF, 50% doivent être réglés avant la livraison, le solde étant dû à la fin de l'événement, même si celui-ci s'étale sur plusieurs jours.

Pour les achats de matériel, 100% du montant doit être payé avant la réception, sauf arrangement contraire. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard ainsi que des frais de rappel seront appliqués.

---

#### **Article 6 - Durée de Location**

Le bien est loué pour la durée convenue entre le propriétaire et le client. La période de location commence au moment de la prise en charge du matériel et se termine à la restitution de celui-ci, la durée étant comptée par tranche de 1 jour.

- **Livraison** : Lorsque le matériel est livré, la durée de transport est considérée comme un temps de location. En règle générale, la prise en charge et le retour du matériel se font les lundis et mercredis, entre 8h et 12h, et entre 13h et 17h. Si le client est dans l'impossibilité de se déplacer à ces horaires, un rendez-vous peut être convenu à l'avance.

---

#### **Article 7 - Réception du Bien**

Le client est tenu de réceptionner le bien loué soit au Show-Room du propriétaire, situé Rue Principale 23, 1982 Euseigne, soit à l'adresse convenue au préalable, à l'heure convenue.

- **Vérification** : Il incombe au client de vérifier la conformité du bien à la réception. Si aucune remarque n'est formulée dans un délai raisonnable, le bien est réputé avoir été livré en bon état et conforme au contrat.

---

#### **Article 8 - Transport**



Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du client. Si le transport n'est pas effectué par le propriétaire, le client assume toutes les responsabilités en cas de dommages, perte ou vol de matériel durant le transport.

- **Responsabilité** : Le matériel est sous la responsabilité du client dès sa sortie du dépôt, sauf si une livraison est effectuée par le propriétaire, auquel cas la responsabilité est transférée au client après le déchargement.

---

#### **Article 9 - Offre Spéciale**

Toute facturation incluant une remise ou une offre spéciale doit être réglée dans les 10 jours suivant la signature de l'offre. Le propriétaire se réserve le droit d'annuler cette remise si les conditions de paiement ne sont pas respectées.

---

#### **Article 10 - Conditions de Report**

Le client doit annoncer tout report d'événement au plus tard 2 semaines avant la date initialement prévue. En cas de report, les montants versés demeurent valables pendant 18 mois à compter de la date de l'événement.

---

#### **Article 11 - Cession et Sous-Location**

Le client ne peut céder ni sous-louer le bien loué sans l'accord préalable et écrit du propriétaire. Toute violation de cette clause entraînera des pénalités financières et la résiliation immédiate du contrat.

---

#### **Article 12 - Livraison et Installation**

Les frais de livraison, d'installation et de reprise ne sont pas inclus dans les prix de location. Le client doit fournir toutes les informations nécessaires concernant le lieu de livraison, notamment :

- **Accessibilité** : Chemin d'accès, présence d'escalier, ascenseurs, etc.
- **Horaires** : Horaires d'ouverture, restrictions d'accès éventuelles.

Le propriétaire se réserve le droit d'augmenter le volume d'heures défini dans l'offre transmise jusqu'à 30% supplémentaires selon le nombre d'heures effectives et les circonstances rencontrées.

- **Envoi Postal** : Si l'envoi par poste est convenu, le propriétaire ne prend aucune responsabilité quant aux risques liés au transport. Les frais d'envoi sont entièrement à la charge du client.



Au moment de la livraison, le client atteste de l'état du matériel loué et signe un bon de livraison. Lors de la reprise, le livreur vérifie avec le client l'état du matériel et fait signer un bon de retour attestant que l'état du matériel a été vérifié et qu'il est conforme à celui de la livraison.

---

#### **\*\*Article 13 - Frais de Personnel\*\***

Les frais de nourriture et de boissons pour le personnel sont à la charge du client. Un minimum de 2 plats chauds par jour est requis, les sandwiches ou snacks divers ne suffisant pas à constituer un repas. Le propriétaire peut facturer 25 CHF par personne et par repas si ces repas sont gérés en interne.

Pour les congrès et séminaires, un service de catering permanent doit être mis à disposition du personnel technique (café, thé, snacks). Si les horaires de travail dépassent 8 heures par jour et que la distance est supérieure à 50 km, une chambre simple par personne doit être réservée dans un hôtel 3 étoiles ou équivalent, du début à la fin du montage.

---

#### **\*\*Article 14 - Restitution du Bien\*\***

À la fin de la période de location, le client doit restituer le bien loué à l'heure et à l'endroit convenus. Le bien doit être restitué en bon état et dans son emballage d'origine, comme lors de la réception.

- **\*\*Frais de Retard\*\*** : En cas de restitution tardive, le client devra s'acquitter de frais de retard qui seront calculés sur la base du tarif journalier du bien. Des pénalités supplémentaires peuvent être appliquées si le retard occasionne des complications dans le planning du propriétaire.

---

#### **\*\*Article 15 - Usage, Entretien, Dégâts et Vol\*\***

Le client est entièrement responsable en cas de perte, vol ou dommage du bien loué, ainsi que de tout dommage causé à des tiers lors de son utilisation. Les frais de réparation ou de remplacement du bien seront facturés au client, de même que les heures de travail supplémentaires nécessaires à ces réparations.

- **\*\*Restitution et Pénalités\*\*** : Toute restitution tardive, incomplète ou inexistante sera également facturée en sus, en fonction de l'évaluation du bien. Le propriétaire se réserve le droit d'inclure des frais administratifs liés à la gestion des incidents.

---

#### **\*\*Article 16 - Responsabilité\*\***



Le propriétaire s'engage à fournir le bien en parfait état de marche. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de dysfonctionnement du bien loué lié à l'ajout de matériels incompatibles ou à une utilisation non conforme.

Il est de la responsabilité du client de souscrire une assurance auprès d'une compagnie de son choix pour couvrir sa responsabilité civile ainsi que les risques de perte, vol ou détérioration du matériel pendant toute la durée de la location.

- **\*\*Facturation des Pertes\*\*** : En cas de perte, vol ou destruction des appareils loués, ceux-ci seront facturés à leur valeur à neuf. Le propriétaire ne peut, en aucun cas, être tenu responsable pour des dommages directs ou indirects causés au client, à un tiers ou à tout autre matériel en rapport avec le bien loué.

Le client doit procéder à un contrôle du bien et déclarer tout dysfonctionnement lors du retrait ou de la livraison. En tant que dépositaire, le client assume l'entière responsabilité du bien dès son retrait et jusqu'à sa restitution. Le client s'engage à utiliser le bien conformément à sa destination.

---

**\*\*Article 17 - Droit Applicable et For Juridique\*\***

Pour tous les domaines non couverts par les présentes Conditions Générales, les dispositions du Code Civil Suisse s'appliquent. En cas de litige, le for juridique compétent est Monthey. Les Parties s'engagent à privilégier la résolution amiable des différends avant d'envisager toute action judiciaire.

Août 2023